

ANNEXE

ATTESTATION RELATIVE AUX AUTORISATIONS  
D'URBANISME ANCIENNES

**PUBLIC CONCERNE : EXPLOITANTS DE TERRAINS DE CAMPING (dont les AIRES NATURELLES) ou DE  
PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS**

Vu les articles R. 421-19 et R. 421-23 du code de l'urbanisme ;

Vu les articles D. 332-1 et D. 333-3 du code du tourisme ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2019 fixant les normes et la procédure de classement des terrains de camping  
et de caravanage et des parcs résidentiels de loisirs

**Nom de la commune :**

**Nom du Maire :**

**Nom du responsable de l'urbanisme :**

Appellation commerciale de l'établissement : .....

S'agit-il d'un terrain de camping (dont aire naturelle) ou d'un parc résidentiel de loisirs (PRL) : .....

Adresse de l'établissement (terrain de camping (dont aire naturelle), parc résidentiel de loisirs (PRL)) :  
.....  
.....

Raison Sociale de l'exploitant : .....

N° de Siret de l'exploitant : .....

Si ces informations sont connues, date de l'autorisation :

nature de l'autorisation :

**Si impossibilité, pour des raisons légitimes, de produire un document d'urbanisme, prouver les  
démarches auprès de l'ancien propriétaire, des services de l'urbanisme de la commune ou du  
département ou auprès de la Préfecture. Dans ce cas, l'exploitant doit joindre le plan du terrain  
inséré dans la ou les zones impactées.**

Nombre d'emplacements autorisés : .....

Date : .....-Fait à : .....

**Signature du maire**